



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **17 septembre 2018**

Délibération n° 2018-3013

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Défi Famille à alimentation positive (FAAP) 2018-2019 - Subvention à l'association Rhône Loire pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB)**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Gouverneure

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burrucand, MM. Butin, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneure, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 17 septembre 2018**Délibération n° 2018-3013**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Défi Famille à alimentation positive (FAAP) 2018-2019 - Subvention à l'association Rhône Loire pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB)**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, instaure les projets alimentaires territoriaux. Les articles L 3641-1 et L 3641-2 du code général des collectivités territoriales permettent à la Métropole de Lyon d'intervenir dans ce domaine. Dans sa délibération n°2017-2227 du 18 septembre 2017, le Conseil de la Métropole a décidé d'adhérer au Réseau national des projets alimentaires territoriaux (RnPAT) dans la perspective de l'élaboration d'une stratégie alimentaire métropolitaine.

Par ailleurs, la politique agricole de la Métropole (2018-2020) adoptée par délibération du Conseil n° 2018-2666 du 16 mars 2018 inscrit l'éducation alimentaire et l'accompagnement du changement de comportement alimentaire comme un des éléments clef de son 1^{er} axe d'intervention visant "l'augmentation de la valeur ajoutée dans les exploitations et de la part des produits cultivés et consommés sur le territoire".

La Métropole accompagne depuis 2011-2012 l'ARDAB, précurseur en France du défi FAAP lancé à Lyon. Cette action d'accompagnement des familles en matière d'alimentation vise à accroître l'utilisation des produits locaux issus de l'agriculture biologique par les habitants. Depuis sa mise en place, ce projet a concerné 543 foyers répartis dans 16 communes de la Métropole. Le défi consiste à démontrer que, de manière conviviale et dans un cadre favorisant la mixité sociale, l'on peut avoir accès à une alimentation savoureuse, bio et locale, sans pour autant augmenter son budget alimentaire. Cet objectif est aujourd'hui atteint : en effet, lors de l'édition 2017-2018 du défi, 100 % des foyers ont augmenté leur consommation de produits biologiques, avec une évolution de la part de leurs achats bio de + 24 points (33 % au démarrage et 57 % à la fin du défi) et un coût du repas qui a diminué de 2,62 € à 1,86 €.

La Métropole a alloué en décembre 2017 à l'ARDAB une aide d'un montant de 26 000 € pour un montant de dépenses prévisionnel de 47 321 €, pour à la fois tester de nouvelles méthodes d'organisation du défi et le mettre en œuvre sur 60 foyers, dans le cadre du défi 2017-2018. Cela a permis de diminuer le coût par famille à 362 € (au lieu de 412 € par famille en 2016-2017). La démarche, qui privilégie l'articulation de l'ARDAB avec un réseau de partenaires, se fonde sur les principes suivants :

- délégation aux structures relais (exemple : maisons des jeunes et de la culture (MJC), centres sociaux, etc.) de l'organisation d'ateliers avec les familles, afin qu'ils assurent en propre l'identification des foyers, le recrutement des intervenants et l'animation des ateliers,
- évolution des outils de suivi des achats alimentaires des familles et des moyens de communication, avec création d'un outil de saisie en ligne des achats,
- développement d'un réseau de structures relais et partenaires associatifs mettant en œuvre le défi et permettant la démultiplication du projet,
- implication de nouveaux publics, tels que les salariés d'entreprises.

Pour mener à bien la poursuite du défi FAAP en 2018-2019, capitalisant le travail qui a abouti à de nouvelles modalités d'organisation, en appui sur 10 structures relais engagées pour cette édition qui permettra d'impliquer 100 foyers dans la démarche, l'ARDAB doit assurer :

- la coordination et l'animation opérationnelle du défi, dont l'accompagnement des structures relais,
- la communication en lien avec le projet,
- l'appui aux structures relais pour l'organisation des temps forts et des ateliers,
- la prise en charge des frais de soirées de lancement et de clôture (intervenants),
- la formation des intervenants techniques dans les temps forts,
- un bilan - évaluation, incluant une enquête permettant de préciser le profil des personnes touchées par le défi 2018-2019 afin de compléter la capitalisation de l'expérience de l'action et de l'améliorer.

Afin de préparer l'édition 2019-2020 du défi FAAP, l'ARDAB recrutera et formera de nouvelles structures relais.

Pour l'accomplissement de ce projet, l'ARDAB sollicite la Métropole à hauteur de 23 000 € pour un montant de dépenses de 32 720 €, dont les postes de charges et le montage financier sont détaillés dans le tableau ci-après :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
coordination et animation opérationnelle (4 jours x 498 €)	1 992	Ville de Lyon	5 000
recherche et accompagnement des structures relais (2 jours x 498 €)	996	Métropole de Lyon	23 000
communication et gestion du site internet (inscription, relevés d'achats, analyse des résultats) (5 jours x 498 €)	2 490	autres collectivités	3 000
frais de communication	500	autofinancement	1 720
organisation temps forts (7 jours x 498 €) - appui au lancement - organisation de la clôture	3 984		
visites agriculteurs (2 jours x 498 €)	996		
frais visites de ferme	1 300		
frais temps forts (lots + 2 ateliers / équipe)	10 200		
formations partenaires associatifs (2 jours x 498 €)	996		
bilan - évaluation (2 jours x 498 €)	996		
2019-2020 recherche structures relais (10 jours)	4 980		
préparation défi 2019-2020 formation structures relais (5 jours)	2 490		
frais de temps de formation des SR	800		
Total TTC	32 720	Total TTC	32 720

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 23 000 € au profit de l'ARDAB pour l'année 2018,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'ARDAB définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 23 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2018 et suivants - chapitre 65 - opération n° 0P27O5218.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.